

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC ÉFAI – 010507 – AMR 28/018/01 Action complémentaire sur l'AU 189/01 (AFR 28/017/01 du 26 juillet 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ÉQUATEUR **CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT** Défenseurs des droits humains :

Alexis Ponce (h)

Nouveaux noms Pablo de la Vega (h)

Elsie Monje (f)

Ines Espinoza (f)

Teresa Orrego (f) et son mari

Yanet Yanez (f)

Johny Jimenez (h)

Autres défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui travaillent pour le *Frente ecuatoriano de derechos humanos* (FEDHU, Front équatorien pour la défense des droits humains), le *Servicio de paz y justicia* (SERPAJ, Service pour la paix et la justice) et la *Fundacion regional de asesoria en derechos humanos* (INREDH, Fondation régionale de conseil en matière de droits humains).

Londres, le 2 août 2001

Le 30 juillet, un certain nombre de défenseurs des droits humains ont reçu des menaces de mort par courrier électronique. Ce courriel faisait référence à de nombreuses organisations de défense des droits humains en Équateur, et spécifiait à propos de leurs membres que « *leurs jours sont comptés et leurs activités vont être surveillées. Nous ne leur pardonnerons rien [...] à moins qu'ils obéissent à nos ordres et démissionnent de leurs organisations, qui sont devenues des bases et des centres de recrutement pour la subversion nationale et internationale* ».

Ce courrier électronique était adressé à la *Fundacion regional de asesoria en derechos humanos* (INREDH, Fondation régionale de conseil en matière de droits humains), et mis en copie au *Frente ecuatoriano de derechos humanos* (FEDHU, Front équatorien de défense des droits humains), et au *Servicio de paz y justicia* (SERPAJ, Service pour la paix et la justice). Les personnes dont les noms figurent dans cette action urgente étaient directement visées, mais la menace était dirigée contre la communauté toute entière des défenseurs des droits humains en Équateur. Les défenseurs des droits humains y étaient traités de trafiquants de drogue et accusés de mettre sur pied des centres d'endoctrinement financés par Cuba, la Chine, la Russie et le cartel de la drogue.

L'organisation qui a envoyé ce courriel revendique également les menaces qui ont été proférées par téléphone quelques jours auparavant à l'encontre d'Alexis Ponce (voir l'AU 189/01). Ces derniers mois, d'autres organisations de défense des droits humains ont reçu des menaces, et en particulier des organisations de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transsexuelle (voir l'AU 73/01, AMR 28/010/01 du 29 mars 2001 et ses mises à jours). Amnesty International constate avec préoccupation que les défenseurs des droits humains en Équateur font l'objet d'une campagne de menaces systématique. Les autorités équatoriennes doivent prendre sans tarder les mesures qui s'imposent afin de défendre et de promouvoir les droits humains dans le pays.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / lettre exprès / fax / courrier électronique (**en espagnol ou dans votre propre langue**) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de toutes les personnes et organisations qui sont citées dans ce document ;
- demandez aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ces personnes et organisations afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités légitimes en toute sécurité ;
- demandez que soit ouverte sans délai une enquête concluante sur les menaces dont elles ont fait l'objet ; insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics et pour que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice ;
- rappelez aux autorités qu'il leur incombe de veiller à ce que les violations des droits humains fassent l'objet d'une enquête et que les responsables présumés de tels actes soient punis ;

– exhorte le gouvernement équatorien à respecter ses obligations vis-à-vis des défenseurs des droits humains, en vertu des principes énoncés par les Nations unies dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, ainsi que par l'Organisation des États américains dans la résolution sur les défenseurs des droits de la personne dans les Amériques.

APPELS À :

Remarque : l'obtention des lignes de fax équatoriennes peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérants. Si une personne décroche la ligne fax, demandez-lui en espagnol : « *Por favor, me puede dar tono de fax* ».

Ministre de l'Intérieur :

Dr. Juan Manrique Martínez
Ministro de Gobierno y Policía
Ministerio de Gobierno y Policía
Benalcázar y Espejo
Quito, Équateur

Fax : + 593 2 580 067

Télégrammes : Ministerio de Gobierno, Quito, Équateur

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Chef de la police :

Ing. Jorge Guillermo Molina Nuñez
Comandante General de la Policía Nacional
Ramírez Dávalos 612 y Av. 10 de Agosto
Quito, Équateur

Fax : + 593 2 508 724 / + 593 2 506 066

Télégrammes : Comandante General de la Policía Nacional,
Quito, Équateur

Formule d'appel : *Señor Inspector General*, / Monsieur
l'Inspecteur général,

Commission parlementaire des droits humains :

Dr. Bolívar Sánchez Ribadeneira
Presidente de la Comisión Especializada Permanente
de los Derechos Humanos del H. Congreso Nacional
Luis Saá y Sodiro
Edificio Daniel Cadena, 1° piso, oficina 108
Quito, Équateur

Fax : + 593 2 504 295

Formule d'appel : *Señor Presidente* / Monsieur le Président,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Asamblea Permanente de Derechos Humanos (APDH).

Courrier électronique : quijote@porta.net

Centro de Documentación en DDHH – CSMM

Courrier électronique : monesdh@hotmail.com

Comisión Ecuánica de DDHH (CEDHU)

Courrier électronique : cedhu@ecuanex.net.ec

Fundación Regional de Asesoría en DDHH (INREDH)

Courrier électronique : inredh@ecuanex.net.ec

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 12 SEPTEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org